REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

Tr.

Berger Leviault

ID: 069-216901272-20240215-20240215_021-DE

Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)

Nombre de membres afférents au Conseil municipal: 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 dont 22 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215- 018)	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET	DOUCET
BARRAL				

05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

Délibération n° 20240215-021 / 7.1.1 Budgets et comptes

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE GRANDE CROIX

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire intervenu le 18 janvier 2024, Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, présente le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe ZA Grande Croix.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

Reçu en préfecture le 22/02/2024

ID: 069-216901272-20240215-20240215_021-DE

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes			
16	Rbt. Emprunts / dettes / cautions	200 000.00	16	Emprunts / dettes / cautions	0.00	
040	Opérations ordre entre sections	425 309.48	040	Opérations ordre entre sections	621 864.22	
001	Déficit antérieur reporté	0.00	001	Excédent antérieur reporté	3 445.26	
	Total Dépenses	625 309.48		Total Recettes	625 309.48	

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes			
011	Charges à caractère général	15 100.00	70	Produits des services et ventes	194 900.00	
65	Autres charges gestion courante	1 000.00	74	Dotations / Participations	15 666.00	
			75	Autres produits gestion courante	139 839.69	
042	Opérations ordre entre sections	621 864.22	042	Opérations ordre entre sections	425 309.48	
043	Opérations ordre même section	1 000.00	043	Opérations ordre même section	1 000.00	
002	Déficit antérieur reporté	137 750.95	002	Excédent reporté	0.00	
	Total Dépenses	776 715.17		Total Recettes	776 715.17	

Pour mémoire, lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 01.01.2023, dans le cadre de la délibération 20221011-4, le Conseil avait choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Michel LAGRANGE propose de reconduire cette fongibilité à l'identique.

Le Conseil, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires, et à l'unanimité de ses membres,

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du budget annexe Grande Croix tel que proposé,
- RECONDUIT la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2024,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Nathalie EYNARD.

Le Maire, Loïc COMMUN.

Délibération n° 20240215-021 du 15/02/2024

Signataire: Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 22/02/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 22/02/2024